

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2023 A 20H30

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi et MORE Laurent

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DUPRE LA TOUR Rémi

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°08-2023 AU BUDGET PRIMITIF**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les frais d'études doivent être intégrés aux travaux par un mandat au 231-041 et un titre au 203-041. En effet, ce changement d'affectation de compte est nécessaire dès lors que les études sont terminées et les travaux réalisés. Nous devons donc procéder à des ouvertures de crédits au budget de l'exercice 2023, et d'autre part, il est nécessaire de procéder à un réajustement des comptes relatifs à l'étude du SCDECI.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
203 - 000	Frais d'études : SCDECI	4 900,00	0,00
2156 - 131	Matériel et outillage incendie, déf. civ	- 4 900,00	0,00
2131 - 0	Bâtiments publics(Chap.041/FA aménagemt Dep ingénierie)	2 208,00	0,00
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 208,00
	TOTAL	0,00	0,00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LES AGENTS DES ECOLES**

Madame Magali CHAZALET expose que pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs de la Raye, les trois communes ont réfléchi à instaurer des astreintes pour l'ensembles des agents des écoles, afin d'assurer la continuité du service en cas d'absence du personnel de l'ALSH.

Considérant qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Madame le Maire présente le dispositif de la mise en place des astreintes :

- Motifs de recours aux astreintes
- Personnel concerné
- Modalités d'application : organisation, indemnisation

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : CONVENTION DENEIGEMENT 2023/2024**

Madame le Maire rappelle que l'appel d'offres du 21 septembre 2023 concernant le déneigement des voies communales sur le plateau (Marquet, Clair Noir, Les Pérays, Guillamy, Ronchay, la Matrasse, la Loubière, Sibinton) étant resté infructueux, il est donc nécessaire de reconduire la convention relative aux travaux de viabilité hivernale avec le Département pour la saison hivernale 2023/2024.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE**

Madame le Maire informe que suite aux premiers travaux de zinguerie effectués en 2023, il a été constaté le besoin d'entreprendre des travaux de rénovation plus conséquents afin de maintenir en bon état l'église Saint-Martin. En effet, la zinguerie nécessite d'être reprise globalement afin de limiter les problèmes d'humidité constatés sur différentes parties du bâtiment. En parallèle, la toiture de la sacristie subit des infiltrations lors de fortes pluies et nécessite des reprises.

Madame le Maire présente les devis reçus pour les travaux de l'église :

- l'entreprise TRADIZINGUERIE pour les travaux de zinguerie de la toiture de l'église pour un montant de 8 940,00 € HT (non assujettis à la TVA)
- l'entreprise BRICE RIGOLET pour la reprise de la toiture de la sacristie pour un montant de 1 426,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité territoriale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS 2022)**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois se situe dans le département de la Drôme, où il alimente en eau potable 13 communes situées au sud de Valence, entre Rhône et Vercors, dont la commune de COMBOVIN.

Monsieur Yves CHAZALET, élu délégué au SMESV, évoque les conséquences non négligeables pour le syndicat de l'arrêt de l'approvisionnement en eau potable de la ville de PORTES-LES-VALENCE.

Madame le Maire expose le Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS 2022).

Madame le Maire propose d'adopter ce RPQS 2022.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les décisions modificatives au Budget Primitif
- Les vœux de la commune se dérouleront le samedi 13/01/2024 à 11h
- Future validation du linéaire menant au lagunage (48,5 ml)
- Mouvement au niveau des agents des écoles : départ à la retraite pour un agent au 30/11/2023 et une mise en disponibilité de 1 an pour un autre agent au 31/12/2023
- Retour sur le déroulement du Chemin des Artistes
- Madame Véronique BAUDOUIN présente les modalités et l'échéancier pour l'élaboration du bulletin municipal

Fin de conseil à 22h10.

Prochain conseil municipal le jeudi 7 décembre 2023.